

REVUE



DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.



TOME II.



A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 50.

—
1846.

MONNAIES DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE

frappées à Nimègue.



Les monnaies de Charles-le-Téméraire, quoiqu'appartenant à une époque assez rapprochée de nous, sont celles, frappées par les ducs de Bourgogne, sur lesquelles nous avons le moins de renseignements. Ceci n'a rien d'étonnant lorsqu'on réfléchit au caractère de Charles. Né guerrier, et toujours en lutte ouverte contre les intrigues et les difficultés suscitées par la politique de la France, il avait fort peu de moments à donner aux soins de l'administration de sa monnaie.

Nous avons cependant quelques documents à communiquer à nos lecteurs concernant la monnaie du Téméraire; car il devait bien songer un peu, quoiqu'il le fit rarement, à la monnaie, ce nerf de la guerre.

Il fit, peu de temps après la mort de son père, Philippe-le-Bon, le 13 octobre 1467, une ordonnance générale sur les monnaies conçue d'après les conseils des députés des différentes provinces de *par deça*.

Il résulte de cette ordonnance, rédigée à peu près dans les mêmes termes que celles de ses prédécesseurs, qu'il se proposait de frapper :

1^o — Des florins d'or de Bourgogne, de 19 carats d'aloï, à un douzième de carat de remède, ayant un alliage de quatre carats d'argent fin et un carat de cuivre, et de soixante-douze en taille. Ils devaient avoir cours pour quarante-deux gros de la monnaie d'argent.

2^o — Des demi-florins d'or de Bourgogne de pareil aloï et 144 en

taille au marc de Troye, ayant un esterlin de remède en poids, lesquels devaient avoir cours pour 21 gros de la monnaie d'argent.

3^o — Une monnaie d'argent à 11 deniers argent du roi, de 77 et demi en taille au marc de Troye, à un grain de remède en aloi et un demi de ces deniers en poids. Son cours était de quatre gros de Flandre.

4^o — Une monnaie d'argent à 6 deniers, argent du roi, à 84 et demi en taille au marc de Troye, ayant cours pour deux gros, monnaie de Flandre.

5^o — Une monnaie d'argent à quatre deniers, 12 grains et de 130 en taille au marc, ayant cours pour un gros de Flandre.

6^o — Une monnaie d'argent à quatre deniers et de 19 sols six deniers de taille au marc, ayant cours pour un demi-gros.

7^o — Une monnaie d'argent à deux deniers, seize grains et 27 sols en taille au marc, qui aurait cours pour deux mittes de Flandre.

8^o — Un denier noir à 11 grains et 17 sols en taille au marc, ayant cours pour deux mittes de Flandre.

9^o — Un autre denier noir à six grains et de 22 sols en taille, ayant cours pour une mitte de Flandre.

En même temps il fit une évaluation des monnaies, ayant cours dans le pays :

MONNAIES D'OR.

Le nouveau florin de Bourgogne, de 72 et 72 et demi au marc, fut évalué à 40 gros.

Le demi-florin en proportion.

Le florin de Philippe-le-Bon, de 72 et 72 et demi au marc, à 40 gros.

Le lion du même, de 59 au marc, à . . . (1) 5 sols 2 deniers.

(1) 5 sols 2 deniers de gros. C'est-à-dire 62 gros. Le mot *sol* exprime

La moitié et le tiers en proportion.

Le cavalier ou *ridder*, de 69 et demi au marc, à 4 sols 6 d. gros.

Le noble de Flandre, de quatre esterlins et un

quart, à 8 sols 4 d. gros.

Le peter, de 71 au marc, à 58 gros.

Le klinkaert Philippus, de 72, à 50 gros.

Le klinkaert Johannes, de 69, à 40 gros.

Le klinkaert Guillaume, de 68 au marc, à 42 gros.

Le florin du duc Jean de Bavière et les Frédéric
rics, de 76 au marc, à 28 gros.

Le florin de Juliers, de 72 au marc, à 40 gros.

Le florin du Rhin, de quatre esterlins, et celui
de l'empereur frappé à Francfort, à Bâle, à Lu-
nebourg et à Hambourg, de 72 et 72 et demi au
marc, à 42 gros.

Les écus de France, de 72 et demi au marc, à 50 gros.

Le noble d'Angleterre, de 56 au marc, à 8 sols 8 d. gros.

Le demi-noble d'Angleterre, le salut, le ducat
et le quart de noble en proportion.

MONNAIES D'ARGENT.

Le patard de Philippe-le-Bon, frappé en 1455, à 2 gros.

Le denier d'argent de quatre gros, à 4 gros.

Le patard de deux gros, à 2 gros.

Le braspenning, à 2 1/2 gros.

Les vieux patards, à 5 esterlins.

Les grands blancs de France de 4 1/2 gros, à 4 1/2 gros.

Le blanc de France au coin du roi, à 4 1/2 gros.

ici le *nombre* douze. De même que le sol faisait 12 deniers, le sol de gros faisait 12 gros, ou six fois le sol ordinaire. R. Cu.

Les claykens, les vieux patards de Tournai, les
hayes de Hollande, à 1 1/2 gros.

Les botdraggers, frappés à Bruxelles, à 2 gros 8 mittes.

Le demi-botdrager en proportion.

Malgré la publication de ce tarif les monnaies d'or eurent un cours très élevé : le lion eut cours pour 53 sols, le cavalier pour 28 sols, le salut pour 27 sols, les florins pour 21 sols, six deniers. Le duc fut donc forcé de faire, le 4 mai 1472, des recommandations à ses officiers afin qu'ils prissent des mesures pour donner aux espèces leur cours légal.

Cette recommandation ne fut pas plus efficace que le tarif, et il fut forcé, bon gré mal gré, de hausser le prix de l'argent; preuve évidente de sa rareté. Le 27 octobre 1474, il fit un nouveau tarif de la manière suivante :

Le florin de Bourgogne, à	4 s. 0 d. gros.
Le lion, à	6 s. 0 d. gros.
Le denier Philippus, à	5 s. 0 d. gros.
Le noble de Flandre, à	9 s. 4 d. gros.
Le Guillelmus, à	4 s. 0 d. gros.
Le Johannes, à	5 s. 10 d. gros.
Le peter, à	4 s. 4 d. gros.
Le klinkaert Philippus, à	2 s. 8 d. gros.
La maille de Bavière, à	2 s. 6 d. gros.
Le noble d'Angleterre, à la rose, à	11 s. 4 d. gros.
Le noble Henricus, à	9 s. 8 d. gros.
Le demi-noble, le salut, à	4 s. 10 d. gros.
L'écu de France, à	4 s. 6 d. gros.
Les ducats et les florins de Hongrie, à	5 s. 0 d. gros.
Les florins du Rhin des quatre électeurs, à	5 s. 10 d. gros.
Le double denier d'argent, frappé par Charles pour 4 gros, à	4 1/2 gros.

Le patard de 2 gros, à 2 gr. 6 mittes.

Le gros et demi-gros, le quart de gros et le braspenning, le Philippus, dit vieux patard, le double blanc et la flourette de France continueraient à avoir leur cours sur l'ancien pied.

Enfin il se décida à faire battre monnaie dans la Gueldre, et il nomma, par lettres du 15 novembre 1474, Adrien de Lokere, maître particulier de la monnaie de Gueldre, Thierry de Brakele, garde, Huchon de Maubeuge, contre-garde, Jean Heyden, essayeur, et Pierre Venboit, graveur.

Le siège de la monnaie fut placé à Nimègue où Adrien de Lokere commença à travailler depuis le 25 décembre 1474 jusqu'au 5 février de l'année suivante.

Il y frappa des florins de Bourgogne de 19 carats d'or fin, avec un alliage de 4 carats d'argent fin et un carat de cuivre, à un grain et demi de remède en aloi et d'un demi-esterlin en poids sur chaque marc d'œuvre. La taille était de 72 au marc de Troye. Il en fut frappé, d'après les extraits des comptes donnés ci-après, 621 marcs, 3 onces, 15 $\frac{2}{3}$ esterlins d'or fin, qui produisirent 56,520 pièces.

Il y forgea également des monnaies d'argent à 10 deniers argent du roi, de 80 en taille au marc de Troye, au remède d'un grain en aloi et d'un demi-denier en poids. On y employa, la cisaille rabattue, 1878 marcs 6 onces d'œuvre.

Des doubles gros de 80 deniers au marc de Troye y furent également fabriqués ainsi que des simples gros de 151 deniers au marc de Troye. Quant aux autres détails nous renvoyons à l'extrait du compte suivant.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.



Compte de la monnoye de Geldres commencé le xxv^e de décembre l'an lxxiiij et finissant le iij^e de février l'an m. iiij^e lxxv.

RECEPTE.

PREMIER DE L'OUVRAIGE D'OR.

De l'ouvraige du denier d'or appellé florin de Bourgoigne qui doit estre de xix karas d'or fin nobles d'Angleterre forgiez par le roi Henry comptez pour fin aliez de iiij karas d'argent fin et d'ung karat de cuyvre à ung grain et demy de remède en aloy et de demi esterlin en pois sur chacun marc d'euvre et de lxxij de taille ou marc de Troyes ayant cours pour xlvij gros de la nouvelle monnoye blanche ont esté ouvrez depuis le dit xxv^me de décembre l'an lxxiiij que la première délivrance se fist en la dicte monnoye selon le papier de la garde cy dessus rendu contenant aussi que des deniers mis en boiste l'on a trouvé cxvj florins de Bourgoigne les cysailles rabatues lvj^m v^e xx deniers qui poisent vij^e iiijxx v marcz d'euvre qui font vj^e xxj marc iij onces xiiij esterlins deux tiers d'or fin, dont monseigneur prent pour son seignouraige de chacun marc d'or fin xvij d. grs. de Flandres valent en la dite foite monnoie xliij, l. v. d. grs.
.....

DE L'OUVRAIGE D'ARGENT.

Primo du denier d'argent fin à x deniers argent le roi de iiijxx d'iceulx deniers en taille ou marc de Troyes au remède de ung grain en aloy et de demi d'iceulx deniers en pois sur le marc d'euvre ont esté ouvrez ou temps dessus dit apparant par le dit papier de la garde la seisaille rabatue xvij^e lxxvij mars vj onces d'euvre qui font argent le roi xv^e lxxv mars v onces, dont mon dit seigneur prent

pour seignouraigne de chacun marc d'argent le roy v d. xviiij mittes
gros Fland. valent xxxviij, l. x. s. ij. d. ob. gros.

.
De l'ouvrage des deniers de ij gros iiijxx d'iceulx deniers de taille
ou marc de Troyes à v. deniers argent le roy à ung grain de remède
en aloy et de demy des dits deniers en pois ont esté ouvrez la sei-
saille rabatue c lxviij mars v. onces d'euvre qui font lxx mars une
onse xviiij esterlins et demi argent le roy dont mon dit seigneur prent
pour seignouraigne au dit piés de v d. gr. xviiij mittes pour chacun
marc d'argent le roy xxxiiij s. ix d. gr.

.
Des deniers d'argent d'ung gros Flandres de vixx xj d'iceulx
deniers de taille ou marc de Troyes à iiij d. argent le roy à ung
grain de remède et de deux des dits deniers en pois ont esté ouvrez
seisaille rabatue iiij^m iiij^c iiijxx mars d'euvre qui font argent le roy
xj^c xxvj mars v onces iiij frellins, dont mon dit seigneur prent pour
seignouraigne de chacun marc d'argent le roy v. d. xviiij mittes gros
comme dessus qui valent xxvj, l. xix, s. xj de gr.

